



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mars 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 mars 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2003

**Lotissement Communal 'La Moucherie' - désignation maitrise
d'oeuvre et coordonnateur SPS**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Melle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Conseillers :

M. Franck GIRAUD, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2003

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Dans le cadre de la convention de mandat passée avec l'OPAC Sud Deux-Sèvres pour la réalisation du lotissement communal « La Moucherie » dans le quartier de Saint-Liguair, il a été procédé à des consultations en vue de la désignation de la maîtrise d'ouvrage et du coordonnateur sécurité et protection de la santé (SPS).

Les prestations correspondantes étant inférieures au seuil de 90.000 € H.T., l'OPAC propose après examen des offres de retenir :

- pour la maîtrise d'œuvre le Cabinet NICOLET qui se trouve être le mieux disant avec une offre à :
 - . 7,22 % pour le lotissement
 - . 8 600 € pour la mission complémentaire de géomètre (bornage, relevés réseaux, autorisation de lotir).

- pour la coordination Sécurité et protection de la santé :

. la société ACSOR se trouve être la mieux disante pour une somme de 1 927,95 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la proposition de l'OPAC ;

- autoriser l'OPAC à signer les marchés à intervenir.

Les prestations sont incluses dans le bilan prévisionnel du lotissement. Les crédits seront ouverts dans le budget annexe "lotissements" au fur et à mesure des besoins.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)